

ANTOINE ARJAKOVSKY  
Lviv

## **LES PEACE STUDIES – UNE DISCIPLINE NOUVELLE**

« Si tu bannis de chez toi le joug, le geste menaçant et les paroles méchantes,  
si tu te privas pour l'affamé, et si tu rassasias l'opprimé,  
ta lumière se lèvera dans les ténèbres,  
et l'obscurité sera pour toi comme le milieu du jour. (...)  
On reconstruira, chez toi, les ruines antiques,  
tu relèveras les fondations des générations passées,  
on t'appellera Réparateur de brèches,  
Restaurateur des chemins  
pour qu'on puisse habiter. »

(Isaïe, 58, 9-12).

Permettez-moi de commencer mon exposé en rendant hommage au père Louis de Pontbriant, recteur du sanctuaire marial de La Salette, et de Nicole Hascouett, tous deux initiateurs des excellents colloques sur la réconciliation en Europe depuis 2006. Cette session que nous avons organisé cette année sur l'Ukraine et la Bélarus nous conduit nécessairement à réfléchir non seulement à l'histoire des tragédies du passé mais également aux moyens qui permettraient à ces pays de panser leurs plaies dans un proche avenir<sup>1</sup>.

Depuis une trentaine d'année une discipline scientifique nouvelle est apparue dans le paysage des sciences humaines. Cette discipline ne dispose pas encore de nom institué. Aux Etats-Unis on la désigne par le terme des *peace studies*. Ailleurs on la trouve aussi sous le nom de « conflictologie » ou de « théologie de la paix ». L'important est de retenir qu'il s'agit d'une matière trans-disciplinaire qui mobilise les ressources de la philosophie, de la théologie, du droit, de

---

<sup>1</sup> L'intervention de A. Arjakovsky constitue part du Colloque International *Les Chemins de réconciliation en Europe* (La Salette, 22 – 26 juillet 2007). Par l'erreur de rédaction ce texte n'était pas publié dans la collection S. RABIEJ (red.), *Chemins de réconciliation en Europe*, Colloquia Theologica 9, Opole 2008.

l'histoire, de la médecine, de la psychologie, etc (...) au service d'un seul objectif : la connaissance des mécanismes qui aboutissent à la violence ainsi que des techniques qui permettent de rétablir la paix tant sur un plan local qu'au niveau international.

Bien qu'elle ait toujours été la mission officielle des chancelleries des Etats modernes, la construction de la paix ne disposait pas d'un corpus cohérent de textes de base, d'une méthodologie adaptée et innovante, d'auteurs de références, et surtout d'une indépendance à l'égard de son autorité de tutelle. La science de la paix était complètement dépendante de l'Etat en charge de sa théorisation et de son application. Le *Projet de paix perpétuelle* de Emmanuel Kant (1795) était certes louable. Mais depuis Hegel l'Etat n'est soumis à aucune obligation morale. Dans ses *Principes de la philosophie du droit*, Hegel assigne à l'Etat comme seule obligation de se conserver. Comme l'écrit Ernst Cassirer «Valable pour la volonté individuelle, la moralité cessera de l'être pour la volonté universelle incarnée par l'Etat »<sup>2</sup>. On se souvient comment les mouvements pour la paix au XXe siècle ont dévalorisé le nom même de la paix lorsqu'en pleine guerre froide, de part et d'autre du mur de Berlin, chacune des deux super-puissances se prévalait des plus hautes ambitions pacifiques.

Il existe cependant à l'Organisation des Nations Unies (cf. *Agenda pour la paix en 1992*), dans certaines de ses agences (comme l'Organisation Mondiale de la Santé) et au sein de certaines académies diplomatiques de nombreux programmes en faveur de la paix (tel que par exemple les campagnes de mobilisation chaque année le 21 septembre pour la journée de la paix). Les budgets qui sont alloués sont très faibles en comparaison des budgets attribués aux ministères de la défense et aux agences d'armements. Cependant ils permettent de soutenir certains chercheurs indépendants et de financer des programmes favorisant les victimes de catastrophes, d'épidémies, ou de guerres civiles. L'invention du concept de droit d'ingérence d'une puissance extérieure au sein d'un Etat incapable de protéger des victimes innocentes et son application par les Nations Unies à partir des années 1990 a représenté l'une des premières brèches du concept de souveraineté moderne. On peut regretter cependant que ce droit n'ait pas été accompagné de gardes-fous et d'une adoption consensuelle. De même la création après les guerres en ex-Yougoslavie du Tribunal Pénal International a représenté une première victoire pour toutes les victimes des dictatures du XXe siècle. Mais ici encore le livre récent de Florence Hartmann, ancienne journaliste au Monde et porte-parole du juge Carla del Ponte, procureur du TPI chargé d'enquêter sur les guerres des Balkans, relativise le désir réel des grandes puissances de placer sur le banc des accusés les vrais commanditaires des massacres.

---

<sup>2</sup> E. CASSIRER, *Le mythe de l'Etat*, Paris 1993, p. 358.

Cette discipline dispose également aujourd'hui de structures universitaires qui soutiennent ses velléités d'indépendance. La *Irish School of Ecumenics* délivre un mastère en études œcuméniques avec une spécialisation en *peace studies*. Il en est de même pour les institutions suivantes : Le *Joan B. Kroc Institute for International Peace Studies* à l'Université Notre Dame aux Etats-Unis ou bien encore l'*Instituto Superior Ecumenico Andino de Theologia* à La Paz en Bolivie ou l'Institut œcuménique de l'université de Heidelberg en Allemagne.

Cette discipline est également fortement soutenue par les Eglises chrétiennes partout dans le monde. On se souvient du rassemblement pour la paix d'Assise en 1986 au cours duquel Jean-Paul II avait réuni la plupart des responsables religieux dans le monde. La communauté San Egidio créée par Andrea Riccardi, le Catholic Peacebuilding Network, l'association Pax Christi International, la communauté œcuménique de Bosé ont été créés pour mettre en œuvre la doctrine sociale de l'Eglise catholique pour la promotion de la paix. Au Vatican le Conseil pontifical Justice et Paix ainsi que la Caritas Internationale ont publié le *Compendium de l'Eglise Catholique sur la doctrine sociale de l'Eglise* ainsi qu'un premier manuel en *peace building*<sup>3</sup>.

Côté protestant et orthodoxe, c'est au sein du Conseil œcuménique des Eglises que la plupart des initiatives ont eu lieu. Dès les années 1968, un programme de lutte contre le racisme a été lancé par le COE et a abouti à un certain nombre de résultats, notamment en Afrique du Sud dans la lutte contre l'apartheid. Ce programme s'est mué à la suite de la proclamation de la fin de l'apartheid en 1990 en un nouveau projet intitulé « Impunité, vérité et justice ».

Plus récemment en 2001 un programme intitulé *Décennie pour vaincre la violence* (DVV) a été lancé par le COE. L'année 2007 de ce programme a été consacrée à l'Europe. Dans ce contexte la *Charta oecumenica*, texte discuté au rassemblement de la CEC et de la CCEE à Sibiu en septembre, est d'une particulière importance. Ce document a pour ambition d'établir la paix en Europe grâce à l'action inter-confessionnelle. Signé en 2001 par les responsables de la CEC et de la CCEE, il a été adopté par l'ensemble des traditions chrétiennes en Europe. Ce programme de la DVV est conçu comme un service rendu aux Eglises pour faire connaître leurs initiatives et les assister sur un plan méthodologique. Parmi les membres du comité de ce pilotage on trouve la cheville ouvrière Fernando Enns de l'Eglise mennonite allemande mais aussi le père Vladimir Shmaly, membre de la commission théologique synodale de l'Eglise orthodoxe russe.

Signalons encore parmi les initiatives spécifiquement orthodoxes le Orthodox Peace Fellowship créé à Amsterdam par Jim Forest. Le patriarcat œcuménique de Constantinople-Istanbul a de son côté lancé une série de conférences

<sup>3</sup> CONSEIL PONTIFICAL JUSTICE ET PAIX, *Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise* (préface de Renato Raffaele cardinal Martino et avant propos de Mgr Jean-Charles Descubes), Paris 2007.

à partir de 1994, date de la première Déclaration du Bosphore, au cours desquelles la plupart des responsables religieux, chrétiens, juifs et musulmans, se réunissent pour affirmer le principe suivant: «Toute violence commise au nom de la religion est un déni de la religion».

\* \* \*

Il n'est pas question ici de présenter toutes les initiatives en la matière mais simplement de signaler au travers de l'émergence de cette nouvelle discipline œcuménique d'une prise de conscience nouvelle et globale même si elle n'est encore partagée que par une élite scientifique. Cette prise de conscience repose sur la découverte suivante. L'adage antique «Si vis pacem para bellum» repose sur une vision païenne, fataliste et amoraliste du monde.

Or cet adage, repris sans discussion critique par les penseurs modernes de Machiavel à Clausewitz, se trouve à la base de la plupart des doctrines militaires des pays du monde<sup>4</sup>. Et l'opinion publique croit fermement que la solution pacifiste, comprise comme un désarmement unilatéral et un statut de neutralité, est naïve face à la violence internationale. Aussi pour cette *doxa*, les hommes politiques ont-ils eu raison de développer depuis l'époque moderne le principe de la souveraineté des Etats ainsi que les doctrines de dissuasion militaire, le plus souvent nucléaire pour les pays les plus développés.

Cette idéal à la fois antique et moderne de la paix est battu en brèche aujourd'hui. D'une part parce que le XXe siècle a été le siècle le plus violent de l'histoire, marqué par trois guerres mondiales, plusieurs génocides (dont selon le *Compendium*, la Shoah, mais aussi les « génocides » arméniens et ukrainiens), des millions de personnes déplacées, et également par une augmentation sans précédent des violences conjugales et urbaines. D'autre part parce que, à la suite des conflits récents en Tchétchénie et en Irak, de plus en plus de voix remettent en question le désir réel des Etats modernes à vouloir et à être capable d'instaurer la paix. Enfin parce que se dessine une voie alternative à cette vision manichéenne, héritée de la philosophie stoïcienne et serpentant dans la culture occidentale de Racine à Tolstoï, entre la « paix » conçue comme passivité confiante et absolue, et la « guerre » envisagée comme principe éternel et purificateur.

Cette troisième voie a été scandée par de nombreuses figures spirituelles, confesseurs de la foi et martyrs au XXe siècle. Jean XXIII (*Pacem in terris*), Martin Luther King, le père Alexandre Men' et bien d'autres ont proposé une nouvelle vision et de nouvelles méthodes pour instaurer la paix. Selon eux le monde est bon car il est une création divine. Initialement l'homme n'est pas un loup pour l'homme. Contre la philosophie moderne pseudo-pacifique allant de Hob-

<sup>4</sup> On sait par exemple que pour Machiavel, admirateur de la République romaine, un traité n'a de valeur qu'autant qu'il reste conforme aux intérêts du prince.

bes à Kant, le philosophe anglican fondateur du mouvement Radical Orthodoxy en 1999 John Milbank dans sa relecture d'Augustin insiste sur l'ontologie de la paix de l'auteur de la Cité de Dieu. Le monde comme l'a rappelé également Léon Chestov a été créé bon et beau. Il y a un espace-temps, celui de l'Eglise, qui préserve et restaure en permanence cette prééminence absolue du monde créé sur le monde déchu. Ce dernier monde se définit même par le fait qu'il doute que la liberté offerte, gratuite, exigeante, créatrice, – et non pas comme il le croit la liberté cédée au nom d'un idéal supérieur –, soit la source de toute paix.

De même William Cavanaugh conteste du point de vue de la fidélité à la doctrine chrétienne la séparation entre l'âme (confiée à l'Eglise) et le corps (confié à l'Etat) qui s'est produite à l'âge médiéval. Celle-ci a abouti à une logique de destruction des corps intermédiaires entre le Prince et les individus. L'historien britannique rappelle que l'Eglise est le Corps du Christ, et qu'en ce sens elle ne peut accepter non plus une séparation entre la foi qui serait du domaine privé et la raison qui serait du domaine public.

Enfin Catherine Pickstock, un autre membre du mouvement intellectuel Radical Orthodoxy, remet en question la vision statique et terrifiante de la divinité engendrée par la scolastique post-nominaliste. Pour elle, « Dieu est par essence un être relationnel ; Dieu ne saurait exister sans Sa propre Image et sans le désir de cette image. Dieu est le mystère des signes ; Dieu est le mystère des dons échangés dans une répétition qui n'est jamais identique à elle-même. Voilà comme on peut définir très succinctement le mystère de la Trinité. Dieu n'est pas un être comme les autres, il est l'Etre en tant que tel, l'Etre par excellence. Or cet Etre que nous appelons Dieu est aussi bien verbe que don et origine. Trinitaire il est *ipso facto* communautaire, et non un être solitaire, un individu isolé, retransché sur sa différence altière, sa singularité et son altérité. »<sup>5</sup>

La pensée de Paul Ricoeur a favorisé la possibilité d'un consensus entre philosophie post-moderne et théologie chrétienne et, par là, la réhabilitation des valeurs morales au sein de la philosophie politique. Selon le philosophe français il faut cesser d'opposer les visions théonomique médiévale et autonome moderne, (...) car « l'amour oblige ». Nul n'est choqué par le fait que l'amour de l'amant pour sa bien aimée *oblige celle-ci*. De façon analogique il faut comprendre les dix paroles bibliques, selon Ricoeur qui cite l'évangile, selon ce prisme de l'amour. Le commandement de l'amour n'est plus interprété alors comme un *diktat*, et l'autonomie de la liberté n'est plus comprise comme auto-suffisance.

Or la puissance de l'amour selon le philosophe protestant réside en ce qu'il « étend le privilège du face à face à tous les rapports avec les autrui(s) sans visage. Il en est ici comme de l'amour des ennemis, qui nie la validité de la différence

---

<sup>5</sup> C. PICKSTOCK, « *L'orthodoxie est-elle radicale ?* » *Radical Orthodoxy, pour une révolution théologique*, Genève 2004, 30.

politique entre amis et ennemis. Eu égard à la problématique du chacun, l'amour voudrait nier l'écart entre le Tu et le Tiers. C'est de cette façon qu'il contribuerait à préserver l'insubstituabilité des personnes dans tous les échanges de rôles. » On pense ici à cette interprétation rabbinique du passage évangélique où le Christ demande de tendre la joue gauche à toute personne giflée sur la joue droite. Le désir de vengeance, le cycle de la violence, ne peut être vaincu que par le face à face, que par le rappel sombre (représenté par le symbole de la gauche) de l'humanité partagée.

Ceci a des conséquences sur le plan de la philosophie sociale (John Rawls), du droit pénal (justice corrective) et du droit international (Le président de la République du Portugal puis le roi Juan Carlos demandant pardon aux Juifs pour leur expulsion du Portugal et d'Espagne à la fin du XVe siècle)<sup>6</sup>.

Si, du point de vue cette fois de la théologie chrétienne, la chute a pu avoir lieu du fait de la liberté infinie octroyée par le Créateur à sa créature, liberté accompagnée cependant de certains gardes-fous comme le rappelle la Bible, l'humanité a été restaurée par l'incarnation, la résurrection de Jésus-Christ, et la transmission du souffle de paix du Fils de Dieu à ses apôtres. Selon l'évangile du Christ, pour obtenir le *shalom* divin, il ne faut pas se préparer au conflit (en se cramponnant à un doute méthodique qui chez Judas dissimulait en réalité son désir individuel d'établir le royaume politique du peuple juif), mais préparer activement et avec confiance la paix du royaume de Dieu (en venant, à la fois critique et rempli d'espoir en la Providence divine, comme Thomas aux réunions des apôtres qui lui disaient avoir vu le Ressuscité).

L'anthropologie contemporaine a montré les mécanismes non personnels, mécaniques, de la violence. René Girard a mis en valeur la parabole de la femme adultère pour montrer que le cycle de la violence pouvait être vaincu par une responsabilisation de chacun, – « Que celui qui n'a jamais péché lui jette la première pierre » –, face à la structure encore non accomplie de ce monde. Jean-Paul Lederach, éminent spécialiste des *peace studies*, en a tiré comme conséquence que, si le démon est légion, c'est-à-dire non personnel, il convient de lutter contre lui en conséquence. Ce n'est pas selon l'universitaire américain en personnifiant un soi-disant 'empire du mal' qu'on parvient à instaurer la paix. Au contraire on ne fait de la sorte que de mettre de l'essence sur le feu. La force de Martin Luther King, de Léonide Pliouchtch et de Gandhi résidait précisément en ce qu'ils déniaient à la violence le respect et la légitimation dont celle-ci a besoin pour sa propre stabilisation. Selon le pasteur évangélique allemand Konrad Raiser, ce type d'approche permet de désobjectiver ou désacraliser la violence en la mettant à nu : « La violence est alors révélée pour ce qu'elle est : une attitude de vie en communauté qui a été faussée et troublée par l'absence de communication, par l'anxiété, l'af-

<sup>6</sup> P. RICOEUR, « *Théonomie et/ou autonomie* », Conférence à l'Université de Chicago, 29.

frontement et la haine de soi. Les auteurs de violence sont de ce fait inclus dans une relation de communication et de mutualité<sup>7</sup>. Il est nécessaire dès lors selon le professeur à Harvard et ancien secrétaire général du COE de rétablir des relations de confiance puis de respect mutuel entre les parties en conflit en commençant par corriger les rapports de force asymétriques puis en établissant des formations œcuméniques à la paix<sup>8</sup>.

Par ailleurs la division, la séparation des pouvoirs, est certes nécessaire à un certain niveau de conscience, pour lutter contre le mal dont l'objectif premier est la constitution d'un pouvoir absolu, niant toute altérité créatrice. Mais la victoire radicale sur le mal ne peut avoir lieu que si la nature anti-personnelle du mal est démasquée. Cela signifie que les Etats modernes ne peuvent lutter contre le terrorisme (ou contre les sectes) en divisant à l'infini les réseaux terroristes (ou en lançant des fatwas publiques qui ne font le plus souvent que ressouder les communautés derrière leurs gourous). La seule stratégie qui soit durable est de dévoiler les abus concrets contre les droits de la personne humaine et le bien-être des communautés qui les entourent des sociétés terroristes. Celles-ci en effet s'abritent toujours derrière la défense de principes généreux. Ceci a aussi comme conséquence de repenser les institutions démocratiques modernes fondées unilatéralement sur la séparation des pouvoirs et hostiles à toute synthèse consensuelle et personnelle des dits pouvoirs.

C'est également la thèse défendue par l'écrivain français contemporain Maurice Dantec. Dans son dernier roman *Grande Jonction*, l'écrivain réhabilite l'œuvre de Jean Duns Scot (XIII<sup>e</sup> siècle), l'un des premiers théoriciens du principe d'individuation. « Pour Scot, un individu c'est l'attribution irréductible d'une différence individuelle réelle à la nature humaine. Un individu est une « monade », un point matériel à la fois physique et métaphysique, situé sur une ligne de *synthèse disjonctive*, mais non pas fermé selon le modèle de Leibniz, car ouvert ou plutôt 'interfacé' aux autres points 'surphysiques' comme lui-même. *Welcome to the Territory, baby* »<sup>9</sup>.

Pour Dantec seule cette redécouverte du principe d'individuation permettra au monde de se préparer activement pour lutter contre l'Apocalypse technologique, économique et militaire qui le menace de plus en plus. Mais ceci suppose selon l'écrivain réfugié au Canada une redécouverte de la puissance méta-nucléaire du baptême chrétien.

« C'est par sa Liberté, individuation de la liberté divine, que l'Homme donne au monde créé sa réelle détermination (...) Tout semblait si terriblement limpide (...) Surtout lorsqu'on avait connu l'ascension, le règne puis l'effondrement

<sup>7</sup> K. RAISER, *Une culture de la vie*, Paris 2003, 113.

<sup>8</sup> Cf. son allocution dans *Friendship as an Ecumenical Value*, Lviv, UCU Press, 2005.

<sup>9</sup> M. DANTEC, *Grande Jonction*, Paris 2007, 546.

de la métastructure. Surtout lorsqu'on avait vécu les trois 'Chutes' successives de la civilisation humaine. Youri détectait une invasion étrange qui prenait possession de lui-même. Etait-il en train de devenir chrétien ? »<sup>10</sup>.

« Si vis pacem para pacem » a rappelé Paul VI. Et Jean-Paul II a fait écho aux mots de son prédécesseur dans *Centesimus Annus* « L'autre nom de la paix est le développement. Il y a une responsabilité collective pour éviter la guerre, il y a de même une responsabilité collective pour promouvoir le développement »<sup>11</sup>.

\* \* \*

Ce nom nouveau de la paix n'est pas un glissement sémantique sans conséquence. Depuis une vingtaine d'années toute une nouvelle philosophie de la coopération et du développement est apparu<sup>12</sup>. De la promotion d'une agriculture durable à celle du commerce équitable, de l'invention du micro-crédit à celui de l'éco-design, de la mise en service de nouvelles énergies renouvelables à de nouvelles formes d'écologie industrielles, beaucoup d'initiatives ont pris au sérieux cette jonction nouvelle des concepts de paix, de justice sociale, de préservation de l'environnement et de développement<sup>13</sup>. En France les Semaines Sociales ont fait en 2006 et 2007 du co-développement durable une de leur proposition majeure. Selon eux, « Le co-développement consiste, pour un pays qui reçoit chez lui des travailleurs immigrés, à hâter le développement de leur pays d'origine pour qu'ils trouvent chez eux des chances d'améliorer leur condition et celles de ceux qui sont restés au pays et de leurs enfants »<sup>14</sup>.

Il faut également mentionner les nombreux projets mobilisant les historiens du monde entier sur des projets de réconciliation. En France la commission mixte de théologie catholique-orthodoxe a donné comme principale recommandation à ses recherches sur l'uniatisme de soutenir des projets de réécriture de l'histoire des blessures douloureuses du passé en associant les historiens appartenant à des communautés aux mémoires divergentes. Le projet roumain soutenu par la Décennie pour vaincre la violence *Healing of Memories, Bridge between Churches, Cultures and Religions* en est un bon exemple. Ce projet a notamment sponsorisé via la CEC et la CPCE l'Histoire des relations entre les Eglises Chrétiennes en Transylvanie (sous la responsabilité de Rev. Dieter Brandes).

<sup>10</sup> M. DANTEC, *op. cit.*, 549.

<sup>11</sup> JEAN-PAUL II, *Centesimus Annus*, 52: AAS 83(1991)858.

<sup>12</sup> On trouvera ailleurs un certain nombre d'observations sur l'évolution œcuménique contemporaine de la doctrine sociale de l'Eglise et sur les nouvelles initiatives politiques et sociales qui relèvent de ce nouveau contenu sémantique du nom de paix. A. ARJAKOVSKY, *La dimension œcuménique de la Justice sociale*, Velehrad, juin 2007 (manuscrit).

<sup>13</sup> S. DARNIL, M. LE ROUX, *80 hommes pour changer le monde*, Paris 2005.

<sup>14</sup> *Qu'est-ce qu'une société juste?*, Semaines Sociales de France, Paris, Bayard 2007, 312.

Ce retournement positif de la doctrine théologique ne doit pas être assimilé au pacifisme. Les doctrines sociales catholique et orthodoxe maintiennent le principe de la légitime défense<sup>15</sup>. Mais il n'est pas non plus une version déguisée de l'ancienne doctrine du droit naturel qui reléguait Dieu hors du *saeculum* et laissait libre cours aux Etats d'user de la violence moyennant quelques timides gardes-fous. Instruite par les événements tragiques du monde contemporain, cette doctrine sophiologique – où l'être est indissocié de la personne qui lui donne vie – de la paix est une relecture des Ecritures selon la Tradition œcuménique de l'Eglise et à la lumière de l'Esprit Saint.

Principes de personne en communion, de suffisance, de mutualisation, représentent trois des piliers majeurs de ce retournement spirituel, intellectuel et stratégique.

Le droit pénal a pour mission d'établir un écart entre la violence et la parole de justice grâce à l'intervention d'un tiers adossé à un système juridique fondé sur le débat et habilité à prononcer une sentence. Cette justice procédurale a eu le mérite, au nom de la paix sociale, d'enlever aux individus le pouvoir de se faire justice à eux-mêmes<sup>16</sup>. Il y a là un principe chrétien qu'on trouve dans le chapitre 12 de l'épître aux Romains où Paul rappelle les paroles du Seigneur dans le Deutéronome: « C'est moi qui ferai justice, moi qui rétribuerai ». Mais elle a eu tendance à établir ses sanctions plus en fonction du condamné et de l'opinion publique que de la victime<sup>17</sup>.

Guillermo Kerber, lecteur à la fois de Paul Ricoeur, Michel Foucault (*Surveiller et punir*) et de Karl Otto Appel a proposé de passer d'une justice rétributive à une justice restauratrice<sup>18</sup>. Dans la vision manichéenne d'un Dieu vengeur, le cycle de la justice, du crime au châtement, est centrée sur l'agresseur. La victime est oubliée et est censée se poulécher les babines de la punition rédemptrice. Pour Kerber en revanche la justice se réalise plus lorsqu'elle est associée à l'éthique (et donc au soin apportée à la victime) qu'à la loi impersonnelle. La justice restauratrice selon le juriste australien John Braithwaite place certes au cœur de ses préoccupations les droits de la victime à être consolée et rétablie dans ses droits et sa dignité. Mais, consciente qu'il y a une solidarité dans le péché tout comme une solidarité dans la rédemption, elle se préoccupe également de la nécessité de réintégrer l'agresseur et reconstruire la communauté. Antoine Garapon a proposé en particulier d'introduire le concept de continuité de l'espace public, afin de marquer la place de l'espace carcéral à l'intérieur et non à l'exté-

<sup>15</sup> *Compendium*, op. cit., n° 500, 281.

<sup>16</sup> P. RICOEUR, *L'acte de juger, Cour de Cassation*, Jeudi 12 décembre 1991, manuscrit, 7.

<sup>17</sup> P. RICOEUR, *Sanction, réhabilitation, pardon*, Paris, colloque Justice et Vengeance, 1994, manuscrit, 9.

<sup>18</sup> G. KERBER, *Impunity, Truth, Justice and Reconciliation*, „Ecumenical Review”, WCC, Geneva, Avril 2003, 151-157. Cf. aussi G. JACQUES, *Beyond Impunity*, Geneva, WCC 2000.

rieur de la cité. Cela signifie selon Ricoeur que les infractions commises au sein du monde pénitentiaire devraient relever des mêmes tribunaux que toutes les infractions commises dans l'espace de juridiction de l'Etat.

Dès lors la justice, celle qui se confronte aux violences conjugales comme aux actes terroristes, prend un autre visage et explore de nouvelles formes de procès basés sur les processus communautaires, les repentirs mutuels, et les médiations. Ceci afin non seulement de trancher dans le conflit, de séparer les parties, mais aussi de faire reconnaître par chacun la part que l'autre prend à la même société que lui. La société comme le rappelle Paul Ricoeur à John Rawls, l'auteur de la *Théorie de la Justice*, est plus un schème de coopération fondé sur le partage qu'un système de distribution. Pour Ricoeur, « l'acte de juger a pour horizon un équilibre fragile entre les deux composantes du partage : ce qui départage ma part de la vôtre, et ce qui d'autre part, fait que chacun de nous prend part à la société »<sup>19</sup>.

Dans cette perspective, l'objectif n'est plus de revenir à un soi-disant âge d'or *ante*, mais de construction de relations nouvelles et justes au sein de la communauté. Le meilleur exemple de justice restauratrice est certainement le South African Truth and Reconciliation Commission, mais on pourrait également citer le travail entrepris en Irlande du Nord par les chrétiens (cf le colloque organisé à ce sujet l'Institut d'études œcuméniques de Dublin en 2007) ou par la Société Académique Chrétienne en Ukraine (cf. *Déclaration de Velehrad* en juin 2007).

La doctrine sociale de l'Eglise catholique a sérieusement remis en question depuis une cinquantaine d'années (de *Pacem in Terris* de Jean XXIII à *Centesimus Annus* de Jean-Paul II) la doctrine militaire contemporaine de la dissuasion nucléaire. Elle a expliqué qu'à l'âge des satellites, de l'accumulation massive des armes, de la dissémination des puissances nucléaires, et des prises de décision ultra-rapides au sein des chaînes de commandement militaire, cette doctrine n'était plus pertinente pour garantir la paix. « Les politiques de dissuasion nucléaire, typiques de la période de la guerre froide, doivent être remplacées par des mesures concrètes de désarmement basées sur le dialogue et sur les négociations multilatérales »<sup>20</sup>. Le *Compendium* de la doctrine sociale de l'Eglise ajoute le principe positif suivant. « Le principe de suffisance, en vertu duquel un Etat peut posséder uniquement les moyens nécessaires à sa légitime défense, doit être appliqué aussi bien par les Etats qui achètent des armes que par ceux qui les produisent et les fournissent »<sup>21</sup>. Ce principe a le mérite de rappeler que les puissances militaires occidentales, qui s'arrogent à elles-seules la puissance nucléaire militaire, n'ont pas d'authentique légitimité pour le faire, si ce n'est le désir, partagé par tous, d'éviter la guerre.

<sup>19</sup> P. RICOEUR, *Sanction*, (...), op. cit., 10.

<sup>20</sup> *Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise*, Paris 2007, 287.

<sup>21</sup> *Compendium*, op. cit., 286.

Aussi ce principe de suffisance ne représente qu'une première étape de la nouvelle stratégie des Eglises. L'Assemblée œcuménique de Vancouver en 1983 a publié un document Paix et justice dans lequel elle faisait référence aux prophètes de l'Ancien Testament et à leur principe de droiture, de justice pour tous et de mutualisation des ressources. Plus récemment Jim Wallis, pasteur évangéliste américain a exposé dans son livre *God's Politics* sa lecture de la Bible à la lumière de cette nouvelle prise de conscience<sup>22</sup>. Pour lui la réponse au fondamentalisme violent ne se trouve pas dans une sécularisation laïque accélérée mais dans une meilleure théologie. Il reprend la vision du prophète Michée synthétisée de la sorte par Rowan Williams, archevêque de Canterbury: « Il n'y a de sécurité que commune ». En effet dans la vision du prophète, les nations « briseront leurs épées pour en faire des socs et leurs lances pour en faire des serpes. On ne lèvera plus l'épée nation contre nation, on n'apprendra plus à faire la guerre. Mais chacun restera assis sous sa vigne et sous son figuier, sans personne pour l'inquiéter » (Michée 4, 3-4). Ce n'est pas la suprématie militaire mais l'établissement de la confiance et l'attribution à chacun d'au moins une vigne (pour boire) et un figuier (pour manger et se reposer) qui permet de vaincre la guerre.

## Conclusion

Permettez-moi pour conclure de dire un dernier mot sur la parole du Christ qui troublait tant l'ancienne génération des pacifistes et les a souvent conduit à se séparer de l'Eglise : « N'allez pas croire que je sois venu apporter la paix sur la terre ; je ne suis pas venu apporter la paix mais bien le glaive. » (Mt 10, 34) Ce passage est suivi d'un appel à se renier soi-même pour se charger de sa croix et suivre le Christ (Mt 10, 38).

La paix n'est pas, comme dans les représentations manichéiste puis sécularisée du Royaume, une notion abstraite qui s'empare de toute personne abandonnant son libre-arbitre pour se fondre dans une douce passivité. L'évangile n'enseigne pas la non-résistance au mal mais de refuser de s'y opposer dans les mêmes termes. Le terme grec traduit par résister (Mt 5, 39) est *antistenai* qui signifie se tenir-contre, comme le rappelle Walter Wink. L'apôtre Paul demande instamment à ses amis Romains de ne pas se laisser vaincre par le mal, mais d'être « vainqueur du mal par le bien » (Rm 12, 21) La paix est un combat qui n'a de chance d'aboutir que si la créature se retourne avec confiance vers son Créateur et accepte enfin sa responsabilité de co-création du monde. Mais ce combat ne se déroule pas au niveau des armes à feu. Il a lieu au niveau supérieur du combat avec ses propres pulsions de mort.

<sup>22</sup> J. WALLIS, *God's Politics*, San Francisco 2005.

Il faut en effet mettre ce passage de Matthieu en relation avec la condamnation faite à Pierre par Jésus d'utiliser son épée. On comprend ainsi qu'il s'agit ici d'un glaive spirituel. Le Christ appelle les hommes à vaincre la violence en plaçant le désir de le suivre au dessus de tout autre désir. Et le Christ rappelle immédiatement que « quiconque donnera à boire, ne serait-ce qu'un verre d'eau fraîche, à l'un de ces petits en sa qualité de disciple, en vérité, je vous le déclare, il ne perdra pas sa récompense. » (Mt 10, 42) Cette sublimation permanente, cette coupure radicale à l'égard d'un espace-temps replié sur lui-même, est la voie étroite qui seule peut déjouer les désirs de possession, de pouvoir et de jouissance, désirs qui cherchent à enfermer l'homme sur lui-même. La construction de la paix en conséquence commence par un travail sur soi-même, le travail de l'humilité radicale et de la confiance éclairée.

Résumons nous pour conclure. Pour être appelés fils de Dieu, dit le Christ dans les Béatitudes (Mt 5, 1-11), il ne faut pas imaginer naïvement la paix divino-humaine comme un temps de répit entre deux violences, mais devenir « artisan de paix », c'est-à-dire co-créateur, participant au don radieux fait par le Créateur à ses créatures, et plus que tout, un être conscient de son devoir de co-accomplir la promesse du Seigneur d'essuyer toute larme (Ap, 21, 4).

## ***Studia nad pokojem – nowa dyscyplina naukowa***

### Streszczenie

Autor, znany ekumenista, aktualnie dyrektor Instytutu Ekumenicznego w Uniwersytecie Katolickim we Lwowie, w swoim studium uzasadnia miejsce nowej dyscypliny naukowej, która od ponad trzydziestu lat próbuje usadzić się wśród dziedzin wiedzy. W innych językach przyjmuje swą nazwę jako „conflictologie” („konfliktologia”), albo „théologie de la paix” („teologia pokoju”). Niezależnie od brzmienia zawsze chodzi o międzydyscyplinarną dziedzinę wiedzy, która ma swe odniesienia do filozofii, teologii, prawa, historii, medycyny i psychologii. Jej zasadniczym polem zainteresowania jest poznanie mechanizmów prowadzących do przemocy i sposobów przywracania pokoju w obszarze lokalnych czy międzynarodowych konfliktów.

Dla uzasadnienia prawomocnych podstaw nowej dziedziny wiedzy A. Arjakovsky przypomina zarówno dzieła klasyków, jak np. I. Kanta, *Projekt stałego pokoju* (1795), jak i deklaracje Organizacji Narodów Zjednoczonych, np. *Agenda*

*dla pokoju* (1992). Nowa dyscyplina karmi się także tekstami nauczania apostołskiego papieża ostatnich stuleci, np. encyklika Jana XXIII, *Pacem in terris*. Tak bogate zaplecze źródłowe sprawia, że „konfliktologia” weszła na stałe w program nauczania uniwersyteckiego np. w Irlandzkiej Szkole Studiów Ekumenicznych. Powstały instytuty zajmujące się *peace studies*, np. w Uniwersytecie Notre Dame – USA (*Joan B. Kroc Institute for International Peace Studies*, w La Paz – Boliwia (*l’Instituto Superior Ecumenico Andino de Theologia*), w Heidelbergu – Niemcy (Instytut Ekumeniczny).

Szereg działań różnych organizacji kościelnych o wymiarze interkonfesyjnym stara się wspomóc inicjatywy w obrębie *studiów nad pokojem*. Zapewne trzeba zaliczyć tu lansowany przez Światową Radę Kościołów program *Dziesięciolecie dla przezwyciężenia przemocy* (*Décennie pour vaincre la violence – DVV*, 2001). W tym duchu postrzegana jest także *Karta ekumeniczna* (*Charta oecumenica*). Przyjęta przez większość Kościołów chrześcijańskich może ona stanowić program dla pogłębionych studiów nad pokojem. Autor wylicza wiele jeszcze innych inicjatyw karmiących działania na rzecz pokoju (np. *Tygodnie społeczne – Semaines Sociales* w Paryżu: 2006 i 2007), czy też projekty rumuńskie (*Uzdrowienie pamięci – Healing of Memories*, *Most między Kościołami – Bridge between Churches*, *Kultury i religie – Cultures and Religions*). Katalog wielu jeszcze innych przedsięwzięć ma potwierdzać zasadność nowej dziedziny wiedzy, dyscypliny uniwersyteckiego kształcenia. Dla potwierdzenia tej tezy autor odwołuje się do dzieł filozofów (Paul Ricoeur, René Gerard), nawiązuje do nauczania Jana Pawła II. W końcu przypomina również odpowiednie teksty biblijne (Mt 5,1-11; 10,34.38.42; Rz 12,21; Ap 21,4).

*St. Rabiej*